



Sommaire de l'évaluation du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, 2025



À propos du Programme

- Le Programme de reconnaissance des titres de compétence étrangers (ci-après, le « programme ») aide les nouveaux arrivants qualifiés à participer pleinement au marché du travail et à la société canadienne.
- L'objectif du programme est de développer et de renforcer la capacité du Canada en matière d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Le programme contribue également à améliorer l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants qualifiés et à accroître la mobilité de la main-d'œuvre dans des professions et des secteurs ciblés.



Principales constatations

- Il est nécessaire que le gouvernement fédéral continue de jouer un rôle au Canada dans le domaine de la reconnaissance des titres de compétence étrangers pour aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre systémiques, renforcer la collaboration entre les administrations et offrir des mesures d'aide financière, d'aide à l'emploi et de soutien avant l'arrivée aux professionnels formés à l'étranger.
- Les efforts de coordination du programme ont amélioré la communication entre les provinces et les territoires en facilitant la mise en commun des ressources et des stratégies, en particulier pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé. Cependant, il faut accroître davantage la collaboration.
- Bien qu'il y ait matière à amélioration, on constate une augmentation du nombre de participants qui terminent le processus de reconnaissance des titres de compétences et obtiennent un emploi dans leur domaine d'expertise, à la suite de l'intervention.
- Les différences entre les provinces et territoires, la diversité des processus d'octroi de permis d'exercice et la complexité des exigences réglementaires continuent de freiner les progrès.



Recommandations

Les recommandations formulées à l'intention du programme sont les suivantes :

- élargir le soutien complémentaire des services préalables à l'arrivée destinés aux nouveaux arrivants en offrant un soutien plus important aux initiatives favorisant la centralisation et l'accès aux ressources préalables à l'arrivée. Étant donné qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada est le principal responsable des initiatives préalables à l'arrivée, cette recommandation pourrait être réalisée en collaborant avec ce ministère.
- continuer à proposer et à améliorer des mesures soutenant d'autres parcours possibles en vue de l'obtention d'un permis d'exercice, comme la reconnaissance accélérée des professions en forte demande, des processus simplifiés pour l'octroi de permis provisoires, et des initiatives de transition relatives aux certifications internationales.
- renforcer la gouvernance fédérale-provinciale-territoriale en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers en améliorant la collaboration avec les provinces et les territoires.

Le rapport d'évaluation complet du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, 2025 est disponible au : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/reconnaissance-titres.html>

